

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE jeudi 26 mars 2009

SÉANCE DU 26 mars 2009

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille neuf, le 26 mars, le Conseil Municipal de la commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

**Étaient présents :**

M. BEAUMALE, Maire.  
Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, Mme KELLNER Karina, M. LE NAOUR Philippe, M. LE GLOU Julien, Adjoint au Maire.  
Mme BURETTE Claudine, Mme CHABAUDIE Catherine, M. FLEURY Jean-Claude, M. LE GLOU Jean-Paul, M. SAKMECHE Naceur, M. LANGLOIS Denis, Mme AOUDIA Farida, M. TRESKOW Alexis, Mlle AKKOUCHE Nabila, M. PRADEL Nicolas, Mme SEEGER Evelyne, Mme GOUREAU Marie-Claude, Mme CHEVET Teragi, M. BOUNAB Mourad, M. BOUYAHIA Aziz, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TBOUL-ROQUES Line, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents représentés :**

M. Francis MORIN	qui donne pouvoir à Mme Catherine CHABAUDIE (jusqu'à l'affaire n° 5),
M. Azzedine TAIBI	qui donne pouvoir à M. Julien LE GLOU,
Mlle Zaiha NEDJAR	qui donne pouvoir à Mme Farida AOUDIA,
Mlle Najia AMZAL	qui donne pouvoir à Mlle Nabila AKKOUCHE,
M. Benjamin SEPO	qui donne pouvoir à M. Jean-Claude FLEURY,
M. Gérard HAUTDEBOURG	qui donne pouvoir à M. Michel BEAUMALE,
Mme Françoise ABDERIDE	qui donne pouvoir à Mme Karina KELLNER,
Mme Angèle DIONE	qui donne pouvoir à M. Alexis TRESKOW,
Mme Natalie BAKARI	qui donne pouvoir à Mme Claudine BURETTE,
M. Lamine SAÏDANE	qui donne pouvoir à Mme Nicole RIOU,
Mme Natacha GORCHON	qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
M. Khader ABDELLALI	qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,

**Sont arrivés en cours de séance :**

M. Morin Francis (à l'affaire n° 5),  
Mme CADERON Isabelle (à l'affaire n° 5),  
M. VIGNERON François (à l'affaire n° 5),  
Mme KOUASSI Akissi (à l'affaire n° 5).

**Sont sorti(e)s momentanément au cours de la séance :**

Mme KELLNER Karina et Mme SEEGER Evelyne (aux affaires n° 14, 15 et 16),  
M. BOUNAB Mourad (aux affaires n° 30 et 31).

**Étaient absent :**

M. REZGUI Malek.

**Secrétaire de séance :**

M. FLEURY Jean-Claude.

## ORDRE DU JOUR

### **N° 1) Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, Nomme Monsieur Jean-Claude FLEURY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **N° 2) Approbation du Procès Verbal de la séance du 29 janvier 2009**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, Approuve le Procès Verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2009.

### **N° 3) Approbation du Procès Verbal de la séance du 12 février 2009**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, Approuve le Procès Verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2009.

### **N° 4) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**Madame GOUREAU** souhaite obtenir des explications sur les « affaires juridiques » (page n° 5 des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire).

**Monsieur le Maire** précise que ces affaires ont été confiées à des cabinets d'avocats. Les affaires ARACT-EMO et « Droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire » ont été transmises au cabinet d'avocats Weyl et Porcheron.

L'affaire ARACT-EMO est relative à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre de deux agents de maîtrise du Service Entretien Ménager Office (E.M.O.) de la ville pour des problèmes de harcèlement au travail. Le Conseil de Discipline du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne a statué sur cette affaire.

L'affaire « Droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire » traite du service minimum d'accueil que la municipalité refuse d'appliquer. A chaque grève et devant ce refus, le Préfet de la Seine-Saint-Denis exerce son déféré préfectoral devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'affaire du référé pré-contractuel AGENCE GOUTAL SELARL c/ Commune de Stains a été confiée au cabinet d'avocats SEBAN. Elle est relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption. Une entreprise évincée a contesté ledit marché. Celui-ci a été annulé par le juge administratif. Il faudra le recommencer.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, Prend acte des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

#### **N° 5) Budget Primitif 2009**

Rapporteur. : Madame KELLNER

**Monsieur le Maire** rend compte de son entrevue à l'Elysée qui s'est déroulée le jeudi 26 mars 2009 (dans la matinée). Monsieur le Maire précise qu'il sera reçu par le Préfet de la Seine-Saint-Denis le 29 avril 2009.

Monsieur le Maire a été reçu à l'Elysée par Monsieur Olivier Marleix (conseiller technique chargé des collectivités territoriales). Ce dernier est Maire de la commune d'Anet située dans l'Eure et Loir.

Selon Monsieur Olivier Marleix, la ville de Stains peut être satisfaite d'avoir autant de dotations et de concours de l'Etat. Monsieur le Maire indique à cet effet que la ville de Stains se passerait bien de certains concours de l'Etat car cela signifie que cette dernière est dans une situation difficile. Une autonomie financière avec des ressources propres serait préférable.

Monsieur le Maire attendait des réponses de cet entretien afin de pouvoir équilibrer le budget communal et améliorer les capacités d'investissement de la commune. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a été évoquée. Sa réforme a été repoussée en 2010, mais elle reste une menace pour la collectivité (soit une perte de 1,7 million d'euros pour la commune de Stains). Monsieur Olivier Marleix a fait remarquer que les recettes communales ont tendance à s'améliorer. La DSU et le Fond National de Péréquation ont augmenté. Il est vrai qu'au titre de la DSU, la ville de Stains a touché 500 000 euros de plus par rapport aux années précédentes. Le Fond National de Péréquation atteint désormais 432 000 euros. Pourtant, Monsieur le Maire rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne progresse que de 1% (133 000 euros de plus), tout en intégrant le nouveau chiffre de population légale (qui indique une progression de 5,6% de la population). Cette augmentation de la DGF est bien minime. De plus, sur la période des années 2001 à 2008, si la DGF avait progressé suivant le taux officiel de l'inflation, la ville de Stains aurait eu une recette supplémentaire de 4,6 millions d'euros.

Monsieur Olivier Marleix a fait remarquer que la disposition de la Loi de Finances pour 2009 sur le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une bonne mesure (cette disposition permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent, d'avoir, par anticipation, le FCTVA de 2008 au lieu d'attendre, par principe, n+2). Il est vrai que cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan de relance mais elle présente un effet pervers car elle oblige à investir à la hauteur de la moyenne des quatre dernières années. Monsieur le Maire rappelle que sur les quatre dernières années, la ville de Stains a eu un niveau d'investissement important (opérations ANRU réalisées avec des co-financements). Cela oblige la commune de Stains à avoir un fort niveau d'investissement pour l'année 2009 (soit plus de 7 millions d'euros). Peu d'autofinancement a été dégagé pour le budget 2009. Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour atteindre ce niveau. Il y a un risque d'aggraver l'endettement de la ville de Stains.

Sur les emprunts, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Olivier Marleix de se pencher sur la possibilité d'intervenir auprès des banques (notamment DEXIA) pour la renégociation des emprunts de la commune et pour obtenir des emprunts à taux bonifiés pour les investissements de 2009. Aucune réponse n'a été apportée. Monsieur Marleix considère que la ville de Stains doit se réjouir du fait que DEXIA ait répondu à l'appel d'offres pour la ligne de trésorerie. Cette dernière est la seule banque à avoir présenté à une offre mais avec un taux d'intérêt trois fois supérieur par rapport à celui de 2008 (1,5% au lieu de

0,5%). Il est paradoxal que l'Etat accorde 5 milliards d'euros aux banques pour aider les collectivités territoriales et que ces dernières mettent en place des conditions beaucoup moins avantageuses pour les collectivités.

Monsieur Marleix a insisté sur la Dotation de Développement Urbain (DDU). La ville de Stains devrait être éligible à cette dotation. Les conditions d'attribution de cette dotation sont encore inconnues.

Sur la taxe professionnelle, Monsieur Marleix ne s'est pas prononcé davantage. Il a seulement précisé qu'il y aura compensation intégrale de sa suppression sous la forme d'une recette nouvelle et probablement dynamique.

Monsieur le Maire indique qu'une pétition a été lancée, par l'intermédiaire du journal municipal « 7 jours à Stains ». Une carte T sera distribuée à la population. Il faut des recettes à la hauteur des besoins de la commune de Stains.

Monsieur le Maire a fait part à Monsieur Marleix de ses inquiétudes sur la situation économique et notamment celle de l'entreprise locale Kremlin Rexson. Cette dernière grande entreprise de Stains est en grande difficulté, qui est due au ralentissement économique et à une distribution importante de dividendes aux actionnaires (en 2008, l'entreprise a distribué plus de dividendes qu'elle n'a réalisé de profits). La municipalité soutient la demande des salariés de Kremlin Rexson pour la tenue d'une table ronde. Le chef d'entreprise et les salariés seront reçus, début avril 2009, par le Préfet de la Seine-Saint-Denis. La ville de Stains n'est pas invitée mais rien n'exclut un accompagnement des syndicats de l'entreprise si ces derniers le désirent. Les salariés ont des propositions. Cette entreprise peut diversifier ses productions et retrouver des parts de marché national. Monsieur le Maire fait part d'un courrier du cabinet du Ministre Brice Hortefeux qui précise la compétence de Monsieur Luc Chatel (secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation) en la matière.

**Madame KELLNER** précise qu'un complément de rapport a été déposé sur la table des conseillers municipaux et donne la parole à Monsieur Rémy Lissot (Directeur Financier de la commune de Stains) afin de fournir des explications sur les règles de la comptabilité communale M 14.

**Monsieur Rémy LISSOT** reprend le power point présenté aux élus municipaux.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Lissot et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions à poser.

**Madame KELLNER** rappelle les orientations budgétaires déterminées lors du débat d'orientations budgétaires du Conseil Municipal du 12 février 2009 : la maîtrise des dépenses de structures, la maîtrise des dépenses de personnel, le maintien des activités 2008 et la réalisation des priorités 2009, la poursuite de l'effort pour améliorer l'épargne disponible, dégager des marges de manœuvres pour financer des propositions nouvelles, la limitation de l'alourdissement de la fiscalité en direction des habitants. Les conseillers municipaux se prononceront, dans un deuxième rapport, sur la fiscalité locale.

Madame Kellner précise que, depuis le débat d'orientations budgétaires du 12 février 2009, de nouvelles annonces ont été faites :

- la confirmation de la suppression de la taxe professionnelle (celle-ci représente 77% du budget de fonctionnement de Plaine Commune. La part communale reversée à la ville de Stains est de 500 000 euros) ;
- les réformes qui feront l'objet d'une présentation par le Président de la République le 29 avril 2009 : le rapport Balladur sur la réforme des institutions, le rapport de Christian Blanc sur le « Grand Paris ».

Madame Kellner informe les conseillers municipaux que le Président de la République vient d'annoncer un décret sur les salaires des « grands patrons ».

Concernant la question du bouclier fiscal, un débat a eu lieu à l'Assemblée Nationale et au Sénat (les 25 et 26 mars 2009). Des parlementaires de gauche ont soutenu l'idée qu'il aurait été judicieux de le supprimer en cette période de crise. L'Etat a maintenu sa position. Pourtant, cela aurait pu permettre de dégager un certain nombre de marges de manœuvres pour la relance économique et l'accompagnement aux collectivités territoriales. Madame Kellner précise que 8 500 revenus modestes vont toucher 500 euros de remboursement de l'Etat alors que le bouclier fiscal va permettre à 900 ménages aisés de bénéficier de 368 000 euros en moyenne (soit 30 années de SMIC). Il faut s'interroger sur la justice fiscale dans le cadre du débat sur le bouclier fiscal. Un rapport des services fiscaux a été publié sur les contribuables payant l'impôt sur les grandes fortunes. Ce rapport annonce que depuis début 2009, la liste des redevables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) comporte 200 personnes de plus. La crise n'est pas la même pour tous. Le bouclier fiscal coûte 458 millions d'euros à l'Etat.

Il aurait été judicieux de prendre des mesures sur la question des « stock-options » car ces derniers représentent 20 000 bénéficiaires en France et coûtent 150 millions d'euros de recettes en moins pour l'Etat. Il aurait été possible de donner d'autres moyens aux collectivités territoriales. L'ensemble des avantages du bouclier fiscal s'adresse à 0,1% de la population. Si le Gouvernement souhaite réduire la « fracture sociale », il lui faut légiférer et supprimer le bouclier fiscal. Il faut investir ces millions d'euros dans les collectivités territoriales.

Madame Kellner reprend le rapport remis sur la table des conseillers municipaux et notamment les pages relatives à la section d'investissement (pages 3, 4, 17 et 18). Madame Kellner rappelle l'intégration du FCTVA (au titre des années 2007 et 2008 pour un montant de 2 097 209 euros) dans le budget primitif. Une convention sera conclue, en la matière, avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis. La ville de Stains pourra bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA à condition que cette dernière réalise une moyenne de 7,4 millions d'euros d'investissement. Pour réaliser cet objectif, la ville va devoir emprunter pour pouvoir inscrire en recettes ce que rapporte le FCTVA. Le taux d'emprunt va donc augmenter.

Madame Kellner rappelle que les recettes comprennent les dotations de l'Etat qui ont été signifiées à la commune. De plus, le Conseil Municipal va être amené à voter les taux de fiscalité.

L'exercice 2009 se caractérise par une reprise des résultats qui permettent de dégager de l'autofinancement. Le report des crédits d'investissement de l'exercice 2008 atteint un montant de 5 687 000 euros. Une partie sera financé par l'emprunt (pour l'exercice 2008 à hauteur de 3 730 000 euros). Afin d'atteindre les objectifs du FCTVA -fixés par l'Etat- il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'emprunt susceptible d'être mobilisée à hauteur de 7 300 000 euros.

Malgré l'ensemble de contraintes existantes, le budget primitif sera voté en équilibre. Celui-ci est obtenu par l'intégration anticipée du résultat de fonctionnement. Cette recherche de l'équilibre a été un travail difficile pour l'ensemble des services municipaux pour permettre les marges de manœuvres et réaliser les objectifs fixés.

Madame Kellner reprend le tableau de la section d'investissement (d'un montant de 12 374 677,27 euros en dépenses et en recettes) présenté à la page 3 du rapport. Le niveau des dépenses d'équipement est plus élevé en 2009 qu'en 2008. La ville de Stains continue à investir, à développer des services aux habitants malgré ses difficultés. Madame Kellner reprend le tableau du financement prévisionnel des investissements (page 4). Même si le niveau de subventionnement des investissements en 2009 est moins important que celui de 2008, il convient de noter qu'un effort important a été demandé aux services municipaux pour rechercher systématiquement des co-financements.

Madame Kellner fait référence à la section de fonctionnement (pages 5 et 6 du rapport) d'un montant de 46 836 496,51 euros en dépenses et en recettes. Le détail est présenté chapitre par chapitre. Il est possible de constater une maîtrise des dépenses (depuis plusieurs années) des charges à caractère général. Les dépenses de personnel augmentent

du fait d'une hausse des rémunérations (fixée sur une base de 0,80) et des mesures catégorielles décidées par l'Etat (notamment le GVT -Glissement Vieillesse Technicité-). Des créations de postes ont été effectuées compte tenu de l'ouverture de nouveaux services à la population.

Madame Kellner reprend les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement. Les recettes n'augmentent que de 1,61% par rapport à l'exercice 2008. Les nouvelles notifications seront intégrées. Pour autant, elles sont loin de compenser la part importante des besoins de la section de fonctionnement. Madame Kellner se réfère à la ventilation des recettes, telle que présentée par le graphique à la page 7 du rapport. Le poids des dotations de l'Etat est souligné. C'est une dépendance financière importante pour la ville. Concernant la fiscalité, Madame Kellner propose de revenir sur ce sujet au moment du vote des taux de la fiscalité locale par les conseillers municipaux.

Madame Kellner rappelle les liens financiers existant entre la ville de Stains et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune (le pacte communautaire permet d'obtenir de la part de Plaine Commune la dotation communautaire, le soutien des opérations d'investissement, les crédits déconcentrés). La dotation communautaire est maintenue et est fixée à 265 304 euros. Pour autant, des incertitudes demeurent. Les rapports Balladur et Blanc vont avoir des conséquences sur les rapports financiers entre la ville de Stains et Plaine Commune (notamment au travers de la suppression la taxe professionnelle et de la modification des règles en matière d'intercommunalité).

Madame Kellner reprend les dotations, d'un montant total de 22 261 107 euros, prévues au budget primitif. Ce montant sera complété par celui des dotations qui seront connues après présentation du document comptable aux conseillers municipaux.

Madame Kellner se réfère aux chapitres relatifs aux produits de gestion courante et des produits financiers.

Madame Kellner rappelle les missions sur la base desquelles a été préparé le budget primitif. Un bilan des actions conduites en 2008 est présenté, ainsi que les priorités pour 2009 que la municipalité s'est fixée (notamment en matière d'accompagnement scolaire, d'accès au droit, de santé, de jeunesse...). Derrière les chiffres, des centaines d'habitants bénéficient de services publics, d'actions d'accompagnement.

Pour résumer ses propos, Madame Kellner présente un power-point aux conseillers municipaux. Il s'agit d'une présentation synthétique du document comptable soumis au vote de ces derniers. Madame Kellner présente également une étude sociale de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) menée sur la situation sociale des familles de Stains (14% des familles stanoises « allocataires » de la CAF perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion, soit 480 euros par mois sans enfant). Cette étude porte Stains au dessus de la moyenne départementale.

Madame Kellner précise que la Dotation de Solidarité Urbaine s'élèvera à 5 403 528 euros au lieu des 4 875 662 euros inscrits au budget primitif 2009. Cette différence sera prise en compte par une décision budgétaire modificative ultérieure. Il en est de même pour la Dotation Nationale de Péréquation. Son montant sera de 432 763 euros au lieu des 320 000 euros inscrits dans le budget primitif 2009. Ces différentiels permettront de réduire le recours à l'emprunt. Mais ils ne compensent pas les réductions de dépenses réalisées dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

Concernant la fiscalité locale, il est proposé d'augmenter la fiscalité locale de 2% pour permettre une épargne positive.

Il est proposé que l'autofinancement soit porté à 1 772 000 euros afin de dégager des marges de manœuvres (en 2008, il était de 1 864 225 euros). L'autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt.

Madame Kellner reprend le pacte financier avec Plaine Commune (la dotation de solidarité communautaire, le remboursement des emprunts). Plaine Commune va investir 40 millions d'euros sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (budget d'investissement 2009). Seront notamment concernées les rénovations urbaines du Clos Saint-Lazare et de la

Cité Jardin. L'enveloppe des crédits déconcentrés s'élèvera à 640 000 euros pour la ville de Stains.

Le budget comptable est équilibré en investissement à hauteur de 12 374 677,27 euros et en fonctionnement à hauteur de 46 836 496,51 euros.

**Monsieur BOUNAB** souhaite revenir sur les relations financières entretenues par la ville de Stains et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

**Madame KELLNER** rappelle que des crédits déconcentrés reviennent à la ville de Stains. Une partie du budget d'investissement de Plaine Commune concerne des opérations sur Stains.

**Monsieur le Maire** informe les conseillers municipaux qu'une conférence communale se tiendra le 13 mai 2009. Monsieur le Maire propose que ces derniers fassent des suggestions de sujets à cette occasion. Cela pourrait être, par exemple, les investissements de Plaine Commune sur le territoire communal.

**Monsieur BOUNAB** fait référence au débat qui a eu lieu lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2008, relatif à l'adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte d'Etudes « Paris Métropole ». Il considère qu'il n'est pas normal qu'une personne extérieure au Conseil Municipal soit intervenue pour demander l'adhésion dudit Conseil au Syndicat. De plus, il regrette que les conseillers municipaux aient débattu entre eux de ce sujet en l'absence de M. Braouezec.

**Monsieur le Maire** précise que M. Braouezec (Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune) est venu expliquer aux conseillers municipaux les enjeux du Syndicat « Paris Métropole » et de la cotisation que la ville de Stains doit acquitter en tant que membre dudit Syndicat. Le Conseil Municipal pouvait continuer le débat sans la présence de Monsieur Braouezec. Monsieur le Maire rappelle qu'une conférence communale aura lieu le 13 mai 2009 en présence de M. Braouezec et invite Monsieur Bounab à formuler des sujets de discussion.

**Monsieur CARRIQUIRIBORDE** revient sur les recettes de fonctionnement. Celles-ci augmentent en général et en moyenne de 1,6%. Or, la ventilation des dépenses de fonctionnement (page 5 du document comptable), et notamment les charges de personnel, augmentent (elles passent de 23 370 329 euros en 2008 à 25 799 817,22 euros en 2009). Pour des recettes de fonctionnement qui augmentent de 1,6%, il est surprenant de constater que les charges de fonctionnement en personnel connaissent une hausse de près de 10%. Par ailleurs, dans les considérants généraux du budget, il est expliqué que les dépenses de personnel vont être maîtrisées en privilégiant le redéploiement/la mutualisation. Il n'est pas possible d'expliquer les 10% d'augmentation des charges de personnel par les 0,8% d'augmentation des salaires et par le GVT. Cela revient à dire qu'il y a 2 millions d'euros de progression de carrière liée au changement de corps/grade/indice.

Monsieur Carriquiriborde souhaite obtenir des explications sur les pages violettes du document comptable, notamment sur « les autres éléments d'informations sur l'état du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ». Sont présentées la liste des corps et des grades, les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus. Il y a 791 effectifs budgétaires et 502 effectifs pourvus. Cela représente une différence de 289 emplois. A quoi correspond cette différence ? Est-ce une volonté politique de ne pas pourvoir tous les emplois ? Est-ce l'application de la LOLF qui autorise l'utilisation d'une partie de la masse salariale en fonctionnement ?

Monsieur Carriquiriborde s'interroge aussi sur l'investissement et rappelle qu'il a déjà fait part, au cours des Conseils Municipaux précédents, de ses inquiétudes quant au recours

excessif à l'emprunt au regard de la situation politique et économique. Afin de bénéficier du FCVTA, la ville est conduite à augmenter son niveau d'investissement de près de 30%. Or, le niveau d'investissement est financé en partie par l'autofinancement. Quand on ajoute la différence entre la diminution de l'autofinancement (entre les années 2008 et 2009) et le montant de l'autofinancement de 2009, on arrive au 200 000 euros de différence qui sont le résultat de l'augmentation des impôts qui vont peser sur la population.

Pour pouvoir bénéficier des mesures d'accompagnement du FCTVA, la ville augmente les impôts de 2%. Cela revient à faire peser financièrement ce mécanisme sur la population qui paie l'impôt. Monsieur Carriquiriborde convient, certes, que cette population va bénéficier des investissements.

Une très forte interrogation se posera à partir de 2010 sur les taux d'emprunt et les taux d'intérêts, et notamment pour certains emprunts qui ont été réalisés par la commune (taux variables pour lesquels on ignore à quelle hauteur de remboursement sera porté le niveau de la dette). La dette est passée cette année de 1,5 millions d'euros à 1,7 millions d'euros. Il y a donc 200 000 euros d'augmentation de remboursement des intérêts de la dette et qui ont des conséquences sur la section de fonctionnement.

Ces 200 000 euros se retrouvent aussi en recettes avec l'augmentation des impôts.

Dans la mesure où la question de l'impôt détermine les recettes, il aurait été plus juste de discuter d'abord du niveau du taux d'imposition avant de voter le budget primitif 2009. En quoi cette augmentation des impôts est-elle nécessaire à la réalisation de l'équilibre budgétaire ? Les 2% d'augmentation de la fiscalité correspondent à 260 000 euros. Il est possible de s'interroger. Le désengagement de l'Etat est inacceptable.

**Madame KELLNER** précise qu'en ce qui concerne le personnel, il n'y a pas une augmentation des charges de 10%. Madame Kellner rappelle que le budget précédent était composé du budget primitif 2008 et d'une décision budgétaire modificative : 1 million d'euros de dépenses en matière de personnel a été inscrit à cette occasion. Il n'avait pas été intégré au budget primitif pour la recherche de l'équilibre budgétaire.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en 2008, ce choix de l'inscription des dépenses de personnel au budget primitif était volontaire car l'excédent de l'année précédente n'avait pas été intégré (à la différence de cette année 2009). La décision budgétaire modificative 2008 n'était pas une dérive budgétaire.

**Madame KELLNER** précise qu'en 2008 les dépenses de personnel représentaient 24 370 329 euros (sans la décision budgétaire modificative). L'augmentation des dépenses de personnel pour le budget primitif de 2009 est de 5% (correspondant au GVT et aux augmentations de rémunération des catégories C).

Les frais financiers représentent 4% du budget. Il n'y a pas 30% d'augmentation. Madame Kellner convient que chaque emprunt coûte à la collectivité. C'est la raison pour laquelle l'idée de renégocier les emprunts (ou d'emprunter à taux zéro) a été abordée avec Monsieur Olivier Marleix.

**Monsieur CARRIQUIRIBORDE** considère qu'il y a une augmentation considérable de l'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, **Madame KELLNER** rappelle que des reports de 2008 (environ 5 millions d'euros) sont inscrits dans le budget primitif 2009 (c'est-à-dire des gros chantiers qui ont débuté en 2008 et qui ne sont pas encore achevés tels que par exemple la Maison du Temps Libre). Les opérations d'investissement impliquent un financement sur plusieurs années. Les opérations nouvelles seront financées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 2009. Faut-il renoncer aux investissements ? Quelle

autre solution doit-on envisager ? L'investissement fait partie de la relance économique. Est-ce le bon moment pour les collectivités territoriales d'arrêter d'investir ?

**Monsieur BOUNAB** fait part de son accord en ce qui concerne les investissements, mais il s'interroge sur la pertinence du moment, pour la ville de Stains, de s'endetter plus. Monsieur Bounab fait référence au tableau de la page 127 du document comptable. De 1979 à 2001, 10 millions d'euros ont été empruntés. Pour un seul mandat, la municipalité a emprunté 40 millions d'euros. C'est un chiffre énorme. La dette de la ville de Stains a été surchargée. Depuis 2003, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a doublé. Il y a un effort considérable de la Solidarité Nationale. Or, à Stains, la municipalité continue à dilapider les deniers publics et à recourir à l'emprunt.

Le FCTVA est un montage extraordinaire qui va plonger la ville de Stains dans un gouffre financier. La ville s'endette pour récupérer le FCTVA. Il faut faire avec ce que l'on a. Le recours à l'emprunt est excessif à Stains. Il faut freiner le recours à l'emprunt.

**Monsieur le Maire** répond que sur la question du recours aux emprunts, ces derniers permettent de financer l'investissement. Ces investissements sont utiles et correspondent à des besoins. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de porter un jugement sur la liste des opérations d'investissement prévus pour l'année 2009. Peut-on se passer de certains d'entre eux ? Certains investissements sont indispensables pour faire face aux obligations de la ville : la gestion du patrimoine, la mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés, la mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'Environnement. Le niveau d'investissement à Stains est en dessous de celui de la moyenne des communes de même strate. La ville de Stains n'investit pas de façon excessive. Il faudrait investir beaucoup plus. Certes, il serait bien de ne pas recourir à l'emprunt. Mais la ville de Stains n'a pas de ressources telles qui lui permettent d'épargner. Il ne faut pas se priver d'investir et de répondre aux besoins des Stanois. Le recours à l'emprunt par la ville de Stains est raisonnable et maîtrisé. En 2008, le recours à l'emprunt a été quasiment évité en utilisant la ligne de trésorerie et les recettes exceptionnelles, notamment celles de l'ANRU. Une conjoncture aussi favorable ne se reproduit pas tous les ans. Il est vrai que les investissements proposés pour 2009 nécessitent de recourir davantage à l'emprunt. Les co-financements vont être recherchés. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis accorde à la ville de Stains une subvention de 1 250 000 euros pour le financement de travaux dans les écoles (groupe scolaire Victor Hugo - Emile Zola). Les co-financements permettent de réduire le recours à l'emprunt. Un contrat régional va être élaboré avec la Région Ile-de-France (permettant ainsi à la ville de Stains de bénéficier de 3 millions d'euros). La ville de Stains essaie de minorer le plus possible le recours à l'emprunt.

En ce qui concerne l'annexe des pages 138 et 139, il n'y a pas autant de postes non pourvus. Le tableau doit être réactualisé. Il existe un décalage dans le temps (notamment avec les reclassements, les transferts de compétences et de personnel à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune).

Concernant la fiscalité, Monsieur le Maire rappelle que depuis 2006, les taux de la fiscalité n'ont pas été augmentés. Or sur la période 2006-2008, l'inflation a été réelle. Les dépenses obligatoires ont augmenté parfois au-dessus du taux officiel de l'inflation. Le Conseil Municipal a maintenu les taux de fiscalité, même si la Loi de Finances (avec le coefficient d'actualisation des taux) a majoré chaque année les taux (cette année de 2,5). Cette augmentation de la fiscalité est faite avec répugnance. La pression fiscale à Stains pour certains foyers est déjà insupportable. Il faudrait la diminuer. La municipalité est contrainte d'augmenter de 2% la fiscalité locale, non pas à cause de l'investissement mais à cause du risque d'une épargne négative. Ces 2% permettent de retrouver une épargne disponible. Monsieur le Maire rappelle que cette augmentation de 2% de la fiscalité est modeste par rapport aux taux de fiscalité pratiqués par d'autres collectivités territoriales

(Drancy : +6,4%, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis : +9%, Garenne-Colombes : +28%, Bondy : +11,8%, Bagnolet : +10%, Saint-Denis : +10%, Wissous : +65%). Il y a une volonté politique du Gouvernement de transférer de la fiscalité de l'Etat sur les collectivités territoriales, de l'impôt « capital » sur l'impôt « ménage ». La suppression de la taxe professionnelle en 2010 engendre des interrogations sur son remplacement. L'augmentation de la fiscalité de 2% est modeste. Comment faire pour la diminuer ?

**Madame TEBOUL-ROQUES** est consciente que la municipalité s'est battue pour réduire au maximum la charge de la fiscalité pesant sur la population. Pour autant, le Parti Ouvrier Indépendant a des propositions sur le terrain politique qui permettraient d'éviter cette augmentation. Dans la liste prévisionnelle des opérations d'investissement pour 2009, il est possible d'enlever : la vidéo-protection (efficacité limitée), l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption (sa restauration doit relever du Ministère de la Culture, « pas un sous public pour un culte quelqu'il soit »), la police municipale (elle n'est pas prévue sur la liste, mais si le « oui » est majoritaire au référendum du 5 avril 2009, cela va avoir des conséquences sur le budget). Il est possible de faire des économies et d'investir ailleurs.

Certains investissements prévus sur la liste sont nécessaires et évidents.

La rencontre avec Monsieur Olivier Marleix, la pétition, les cartes-T sont de très bonnes initiatives. Il faut aller plus loin et faire céder l'Etat (comme à Drancy et la Courneuve). Il faut une mobilisation unie de la population et de tous les élus. Il faut demander à l'Etat les millions d'euros qui sont dus à la ville de Stains.

En ce qui concerne les licenciements l'entreprise Kremlin Rexson, il faut que le Conseil Municipal se mobilise et adopte une motion qui exige d'être reçu par le Préfet de la Seine-Saint-Denis et qui n'accepte aucun licenciement sur le territoire de Stains. Le Parti Ouvrier Indépendant déplore les milliers de licenciements qui ont lieu actuellement heure par heure.

**Monsieur BOUNAB** s'interroge sur la formation des conseillers municipaux (page 10 du document comptable). Cette dernière passe de 75 000 euros à 25 000 euros. Il constate, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, que toutes les dépenses ont baissé sauf le carburant et les cérémonies. Pour ces dernières (page 9), on passe d'un montant de 333 634 euros en 2008 à 391 610 euros en 2009.

La conjoncture économique actuelle impose de freiner les dépenses, et anticiper.

**Madame KELLNER** précise qu'il convient de distinguer entre les montants qui sont inscrits au budget et ce qui est réalisé. En 2008, 75 000 euros avait été inscrits au budget alors que seulement 25 000 euros ont été dépensés. Les 25 000 euros ont donc été reconduits pour l'année 2009. Ce n'est pas une augmentation mais la prise en compte du différentiel existant entre la prévision du budget 2008 et son exécution.

En ce qui concerne les « Fêtes et Cérémonies », Madame Kellner rappelle que cette catégorie regroupe de nombreuses manifestations (la Fête de la Ville ; les médaillés du travail ; les initiatives transversales : Fête l'été à Stains, Stains Gliss ; les jeunes diplômés...). En 2008, il a été inscrit 333 634 euros et il a été réalisé 391 610 euros. On reste sur le réalisé de 2008.

Le budget 2009 est le fruit d'un travail difficile. Les besoins exprimés par les services municipaux pour l'année 2009 auraient conduit le Conseil Municipal à voter un budget de 48 millions d'euros en fonctionnement. Or, il est proposé un budget d'environ 46 millions d'euros. Pour le budget de fonctionnement, les services municipaux ont réalisé un effort de réduction dudit budget de 1,7 millions d'euros.

C'est un budget de contrainte qui a conditionné la proposition de budget équitable et de relance économique.

**Monsieur CARRIQUIRIBORDE** revient sur la question des emplois. Compte tenu de la réponse de Monsieur le Maire, il apparaît que le tableau présenté n'est pas à jour. Il est

problématique que ce tableau ne soit pas actualisé au moment du vote du budget. La masse salariale représente 55% du budget de fonctionnement de la commune. Il est important de disposer de chiffres clairs sur des personnes qui rendent des services publics à la population. Il serait souhaitable d'avoir une mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur Carriquiriborde souhaite obtenir des explications sur les termes « hors emplois non cités » (page 139 du document comptable).

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des apprentis.

**Monsieur CARRIQUIRIBORDE** précise qu'il n'est pas contre les investissements et le recours à l'emprunt. Le recours à ce dernier est nécessaire et il doit être négocié dans les meilleures conditions possibles. Pour autant, est-il nécessaire de recourir au FCTVA qui impose un niveau d'emprunt jamais atteint sur la commune de Stains ? Le recours au FCTVA va augmenter la dette et faire peser, d'une part, une pression sur la capacité d'autofinancement de la commune, et d'autre part, le désengagement de l'Etat sur la population. En quoi est-il vital pour la commune de Stains, même en essayant de préserver le niveau d'investissement actuel, d'avoir recours à l'augmentation des impôts de 2% ? Ce n'est pas nécessaire. Il est possible de faire disparaître un certain nombre d'investissements prévus pour 2009 (intervention de Mme Teboul-Roques) pour garantir le même niveau d'imposition qu'en 2008.

**Monsieur le Maire** considère que la seule diminution des dépenses d'investissement ne permettra pas d'atteindre l'équilibre budgétaire. Les 2% d'augmentation de la fiscalité locale permettent d'éviter une épargne négative. Les services municipaux ont travaillé sur une diminution de -15% des dépenses de fonctionnement. C'est un effort considérable. Ces -15% n'ont pas été atteints par tous les services. Les 2% d'augmentation de la fiscalité locale offrent un réajustement.

En ce qui concerne le personnel, les effectifs réels correspondent aux effectifs pourvus (sauf exception car il existe des décalages dans le temps en terme de recrutement). La mise à jour du tableau en temps réel est impossible. Le Conseil Municipal est souvent amené à délibérer sur la modification des effectifs. Il y a toujours un décalage dans le temps. Certes, il faut faire un effort en la matière.

**Monsieur CARRIQUIRIBORDE** ne pense pas être hors sujet lorsqu'il parle de la section d'investissement pour l'équilibre du budget. Ce dernier est équilibré en fonctionnement et en investissement. Le principe de l'universalité implique de faire figurer sur un document unique un montant total (de 59 211 173,78 euros en l'espèce - page 4 du document comptable). L'autofinancement est le résultat d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

**Monsieur le Maire** précise que ce qui est viré de la section de fonctionnement à la section d'investissement est l'annuité.

Monsieur le Maire rappelle que le choix de la lutte (en ce qui concerne le budget et l'entreprise Kremlin Rexson) a été fait par la municipalité.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2009.

**Madame KELLNER** invite les conseillers municipaux à prendre le document comptable pour procéder au vote (pages 4, 5, 6 et 7).

**Monsieur le Maire** procède au vote de la section de fonctionnement et de la section d'investissement par chapitre.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 9 contre (M.Sakmeche, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Bouyahia, M. Bounab, Mme Seeger, Mme Chevet, Mme Goureau, M. Abdellali par mandat),  
Vote le budget primitif de l'exercice 2009 par chapitre à hauteur de :

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 374 677.27 euros** en dépenses et en recettes.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 46 836 496.51 euros** en dépenses et en recettes.

**N° 6) Vote des taux de la fiscalité communale**

Rapporteur. : Madame KELLNER

**Madame KELLNER** précise, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, que le vote du budget primitif et le vote des taux de la fiscalité locale doivent se faire séparément. Madame Kellner reprend le rapport remis aux conseillers municipaux.

Madame Kellner informe ces derniers qu'une réunion de la Commission des impôts directs aura lieu et sera relative à « l'écart sur bases 2008/2009 ». Il faut opérer un contrôle sur la question de l'évaluation des bases.

**Monsieur le Maire** fait part des ses interrogations sur les bases notifiées à la ville de Stains, notamment pour le foncier bâti. Des questions seront soulevées à la prochaine Commission des impôts directs, notamment sur le calcul des bases.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 9 contre (M.Sakmeche, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Bouyahia, M. Bounab, Mme Seeger, Mme Chevet, Mme Goureau, M. Abdellali par mandat),

**FIXE** à 14 121 014 euros, le produit des impôts directs à recouvrer hors compensations en 2009, et **VOTE** le taux des trois taxes ainsi qu'il suit :

Libellés	Bases notifiées 2009	Variation des bases/N-1	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	35 138 000	3.48 %	<b>16.53%</b>	0.32%	5 808 311
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33 755 000	3.73 %	<b>24.29%</b>	0.48%	8 199 089
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	322 400	9.01%	<b>35.24%</b>	0.69%	113 613
TOTAL Hors compensations					14 121 014

**N° 7) Constitution de provisions pour risques et charges**

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 6 contre (M. Bouyahia, M. Bounab, Mme Seeger, Mme Chevet, Mme Goureau, M. Abdellali par mandat),  
**DÉCIDE** la constitution de provisions pour risques et charges au titre des participations financières sur la base d'une dotation annuelle de 500 000 euros, dans la limite des engagements susceptibles d'être mis à la charge de la commune au terme de la clôture des conventions conclues avec les aménageurs SODEDAT 93 et SIDEC pour la réalisation des opérations en cours.

**N° 8) Approbation de la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA**

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 34 voix pour, 4 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Bouyahia, M. Bounab)

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 7 498 001 euros.

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune 14 811 522.08 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 97 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État.

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**N° 9) Bilan de clôture de l'opération d'aménagement 'la Prêtresse' présenté par la Sodedat 93 - Opération 30.37**

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 abstention (M. Bounab),  
**APPROUVE** le bilan de clôture de l'opération d'aménagement "La Prêtresse" établi par la SODEDAT 93, arrêté au 31 décembre 2008.

**DIT** que le solde positif constaté au montant de 9255.83 euros sera inscrit en recettes sur l'exercice 2009.

**N° 10) Attribution d'une subvention exceptionnelle au camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari en Cisjordanie**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 34 voix pour, 4 contre (Mme Seeger, Mme Chevet, Mme Goureau, M. Abdellali par mandat),

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 euros au profit du camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari (Cisjordanie) pour l'acquisition d'un bus.

**DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits, constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**N° 11) Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement (n° 07-147) entre la ville de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis concernant le site accueil de loisirs maternel Romain Rolland**

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** la convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement (n° 07-147) entre la ville de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour aider au financement de la reconstruction, au sein du groupe scolaire Romain Rolland, d'un accueil de loisirs maternel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et contrat de prêt, ci-annexés, et à procéder à leur exécution.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués, ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 12) Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement (n° 08-135) entre la ville de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis concernant le centre de vacances Paul Vaillant Couturier de Villiers-sur-Loir**

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** la convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement (n° 08-135) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains pour aider au financement du projet de travaux du centre de vacances Paul Vaillant Couturier, sis à Villiers-sur-Loir.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et contrat de prêt, ci-annexés, et à procéder à leur exécution.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués, ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 13) Répartition des subventions pour les séjours de découverte des écoles et des actions éducatives des collèges de Stains pour 2009**

Rapporteur. : Monsieur LE NAOUR

**Madame CHABAUDIE** souhaite que la subvention municipale prenne en compte, à l'avenir, le quotient familial. Il faut encourager des séjours de type « classe-musée ». Il faut permettre aux élèves de se rendre dans les structures et sites culturels, notamment autour de Paris.

**Monsieur le Maire** admet que la prise en compte du quotient familial est souhaitable. Pour autant, cela va être difficile car les subventions sont versées aux écoles et non aux familles.

**Monsieur LE NAOUR** considère qu'il faut réfléchir à faire baisser la part résiduelle à la charge des familles. Il faut que l'Etat aide la municipalité sur ce point. Cette dernière est à la recherche de moyens pour diminuer cette part.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour, **APPROUVE** le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2009 dont le montant total de 48 400 € se répartit conformément au tableau ci-annexé.

**APPROUVE** le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2009 dont le montant total de 3 634 € se répartit comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Subvention
Joliot Curie	625	1250 €
Maurice Thorez	626	1252 €
Pablo Néruda	566	1132 €
<b>TOTAL</b>	<b>1817</b>	<b>3634 €</b>

**DIT** que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 14) Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'acquisition d'un fauteuil dentaire pour le Centre Municipal de Santé Colette Coulon de la commune de Stains**

Rapporteur. : Madame RIOU

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France l'octroi d'une subvention en vue de l'acquisition d'un fauteuil dentaire pour le Centre Municipal de Santé Colette Coulon.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et toute pièce administratifs relatifs à la demande de subvention.

**DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France une dérogation à la disposition du règlement budgétaire et financier de la Région d'Ile-de-France selon laquelle la notification d'attribution de la subvention régionale doit précéder tout commencement d'exécution des opérations subventionnées sous peine d'en perdre le bénéfice.

**N° 15) Demande de subvention au Conseil régional d'Ile-de-France en vue de l'acquisition d'un reprographe numérique et d'un développeur**

Rapporteur. : Madame RIOU

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France l'octroi d'une subvention en vue de l'acquisition d'un petit développeur (dont le coût prévisionnel est de 20 000 euros) et d'un reprographe numérique (dont le coût prévisionnel est de 5 100 euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et toute pièce administratifs relatifs à cette demande de subvention.

**DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France l'autorisation d'engager l'opération avant la notification d'attribution de la subvention, eu égard à la nécessité de rendre rapidement aux usagers un service de qualité au niveau de leurs besoins.

**DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France une dérogation à la disposition du règlement budgétaire et financier de la Région d'Ile-de-France selon laquelle la notification d'attribution de la subvention régionale doit précéder tout commencement d'exécution des opérations subventionnées sous peine d'en perdre le bénéfice.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 23 octobre 2008 (affaire n° 13) par laquelle le Conseil Municipal sollicitait l'aide du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'achat d'un système de numérisation du mammographe.

**N° 16) Avenant n° 1 au marché public relatif à la fourniture en leasing d'une salle télécommandée de radiologie et numérisation du service**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 36 voix pour,

**APPROUVE** l'avenant de transfert n° 1 au marché public relatif à la fourniture en leasing d'une salle télécommandée de radiologie et numérisation du service (lot n° 2) à signer avec la société DE LAGE LANDEN, pour 36 mensualités de 2 047,66 euros HT, soit 2 449 euros TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués, ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 17 a) Accompagnement et valorisation de la vie associative : modalités d'attribution des subventions versées aux associations - 1er train.**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** précise que certains conseillers municipaux ne prendront pas part au vote dans la mesure où ils sont « conseillers intéressés ».

Ainsi, M. Morin ne prendra pas part au vote des affaires n° 17 b), 17 c) et n° 22.

Mme Burette ne prendra pas part aux vote des affaires n° 17 d), 17 e) et 17 f).

Mme Caderon et Mme Goureau ne prendront pas part au vote de l'affaire n° 19.

Tel sera aussi le cas pour M. Beaumale, M. Le Naour, M. J-P Le Glou, Mme Tessier Kergosien et Mme Chabaudie à l'affaire n° 20.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**ACCORDE** aux Associations une subvention au titre de l'année 2009 selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
A.N.A.C.R.	250,00 €	Défendre les intérêts moraux et l'honneur des anciens combattants et victimes de guerre et des morts pour la France.
<b>A.P.D.H.M.N.</b> Association Pour La Défense des Habitants du Moulin Neuf	150,00 €	Veiller à la défense des habitants, à l'amélioration du cadre de vie en organisant des actions en direction des familles et des jeunes.
<b>A.P.E.I.S.</b> (Association Pour l'Emploi et la Solidarité des chômeurs et des travailleurs précaires)	4 000,00 €	Accueillir, orienter, accompagner les publics en difficultés sociales
<b>ACPG / CATM</b> Association des Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie, Tunisie, Maroc	150,00 €	Maintenir le contact avec les adhérents anciens combattants et les veuves, aider ceux en difficultés
AMCES	1 200,00 €	Valoriser et découverte de la culture malienne et être une passerelle entre le Mali et les autres continents, développer et favoriser la solidarité et l'échange avec les autres pays et communautés.
AMICALE DES LOCATAIRES VICTOR RENELLE	300,00 €	Organiser la défense des locataires ainsi que leurs intérêts sur le logement social
AMICALE DES SOURDS 93	150,00 €	La défense, l'aide morale et le soutien administratif en direction des personnes atteintes de surdit�.
ASA PHOT	250,00 €	Formation sur l'imagerie num�rique, diaporamas et retouches images.
ATELIERS D'ARTS STANOIS	600,00 €	Loisirs, atelier d'artistes (peinture et notamment sur soie)
BONJOUR DEMAIN	700,00 €	Association � buts sociaux et culturels pour am�liorer la vie quotidienne des jeunes et de leurs familles de la cit� Salvador Allende.
CLUB AQUARIOPHILE DE STAINS	1 500,00 €	Organiser toutes manifestations pouvant contribuer au d�veloppement du Club et une meilleure connaissance des techniques aquariophiles.
<b>F.C.D.S.</b> Football Club De Stains	5 000,00 €	D�veloppement et formation aux pratiques sportives en particulier l'initiative au football et aux sports d'�quipe, participation � diff�rentes manifestations sportives et culturelles.
<b>F.N.A.C.A.</b> F�d�ration Nationale des Anciens Combattants "Alg�rie - Maroc - Tunisie"	150,00 €	Entretenir les liens de solidarit� � tous ceux qui ont servi en Alg�rie.

FEMME DANS LA CITE	12 000,00 €	Continuer et développer la démarche de média citoyen par l'élaboration, la conception, la diffusion du trimestriel "Femme et Cité"
L.E.I.LA. Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis	1 800,00 €	Venir en aide à l'enfance et aux personnes handicapées.
LA BOULE JOYEUSE	150,00 €	Organisation de concours de pétanque
LA PREVENTION ROUTIERE	500,00 €	Etudier et mettre en œuvre toutes les mesures et encourage toutes les initiatives de nature à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.
NOS LOISIRS ENSEMBLE	600,00 €	Organisation de sorties variées et culturelles à thèmes, organisation et participation à des animations locales ponctuelles.
SONINKARA.COM	200,00 €	Constituer, sur Internet, une grande banque de données contenant autant d'informations que possible sur tout ce qui concerne l'histoire, la langue, la société, la culture et les traditions du peuple Soninké. Promouvoir la culture et la langue soninké dans le monde, à travers Internet. Améliorer les échanges entre sonijé par la constitution d'un espace de discussion et d'échanges d'idées sur Internet et par l'organisation de rencontres culturelles. Partager cette culture entre soninké et non soninké. Permettre aux utilisateurs d'apprendre en ligne la langue soninkée. Informer les utilisateurs de tous les événements culturels relatifs aux Soninkés dans le monde.
STAINS VILLE FLEURIE	600,00 €	Cours d'Art floral, concours de balcons et jardins fleuris, loto, sorties en bord de mer, jardinage.
U.N.R.P.A. Union Nationale des retraités et Personnes Agées	400,00 €	Défense des intérêts des retraités, réunions départementales avec les autres unions locales.

**N° 17 b) Accompagnement et valorisation de la vie associative : modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association A.H.Q.M. (Association des Habitants du Quartier du Maroc) - 1er train.**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin),  
**ACCORDE** à l'Association A.H.Q.M. (Association des Habitants du Quartier du Maroc) une

subvention au titre de l'année 2009 selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
<b>A.H.Q.M.</b> (Association des habitants du Quartier du Maroc)	500,00 €	Mettre en place toutes les activités et les manifestations qui favorisent les dialogues interculturels et intergénérationnels.

**N° 17 c) Accompagnement et valorisation de la vie associative : modalités d'attribution d'une subventions versée à l'association C.M.Q.M. (Comité de la Maison du Quartier du Maroc) - 1er train.**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin),

**ACCORDE** à l'Association C.M.Q.M. (Comité de la Maison du Quartier du Maroc) une subvention au titre de l'année 2009 selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
<b>C.M.Q.M.</b> (Comité de la Maison du Quartier du Maroc)	4 500,00 €	Servir des supports entre les associations du quartier du maroc, pour organiser et favoriser autour de la maison de quartier des animations demandées par les habitants.

**N° 17 d) Accompagnement et valorisation de la vie associative : modalités d'attribution d'une subvention versées à l'association « Amicale des Anciens Marins » - 1er train.**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Burette),

**ACCORDE** à l'Association « Amicale des Anciens Marins » une subvention au titre de l'année 2009 selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
AMICALE DES ANCIENS MARINS	150,00 €	Renouer et renforcer les liens d'amitiés et de camaraderie qui unissaient à bord des bâtiments tous les anciens marins cols bleus.

**N° 17 e) Accompagnement et valorisation de la vie associative : modalités d'attribution d'une subvention versées à l'association « Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir » - 1er train.**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Burette),

**ACCORDE** à l'Association « Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir » une subvention au titre de l'année 2009 selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
COMITE DES FETES DU QUARTIER DE L'AVENIR	1 500,00 €	Animations pour le quartier

**N° 17 f) Accompagnement et valorisation de la vie associative : modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association « Le Souvenir Français » - 1er train.**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Burette),

**ACCORDE** à l'Association « Le Souvenir Français » une subvention au titre de l'année 2009 selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
LE SOUVENIR Français	150,00 €	Conserver la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée. Veuillez et participer à l'entretien de leurs tombes. Transmettre le devoir de mémoire aux générations successives et l'amour de la Patrie.

**N° 18) Attribution d'une subvention à l'association 'Studio Théâtre de Stains' conformément à la convention cadre de financement conclue entre la commune de Stains et ladite association**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

**Mme GOUREAU** souhaite connaître le fonctionnement et les adhérents du « Studio Théâtre de Stains ». La subvention de 224 708 euros est d'un montant très conséquent. Madame Goureau ne comprend pas pourquoi le Studio Théâtre de Stains se voit attribuer une subvention plus importante que celle de l'Espérance Sportive de Stains, alors que cette dernière association comporte beaucoup plus d'adhérents. Et il n'y a pas autant de monde concernant le Studio Théâtre qui bénéficie des activités proposées.

**Monsieur le Maire** précise que le Studio Théâtre de Stains est une association de la loi de 1901. Il s'agit d'une compagnie professionnelle de théâtre qui ne fonctionne pas comme un club sportif, qui a des activités différentes et qui rend des services à la population. Cette association a une mission de service public. Elle présente, chaque année, de nouvelles créations et pratique des prix de place bas pour la population Stanoise. Le Studio Théâtre assure des animations dans les écoles, collèges et le lycée Stanois.

**Monsieur LE NAOUR** fait remarquer que les coûts d'entretien, de rénovation, de gardiennage des installations sportives sont pris en charge par la commune.

**Monsieur le Maire** indique, suite à l'intervention de Mme Goureau, qu'il existe une programmation culturelle municipale à l'Espace Paul Eluard de Stains qui est indépendante de celle du Studio Théâtre. Cette dernière est une compagnie professionnelle associative qui a un budget très modeste par rapport aux autres compagnies professionnelles. Le Studio Théâtre rend un service conséquent et de qualité. Cette association dispose de cofinancement avec la Région Ile-de-France et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Contrairement aux clubs sportifs qui bénéficient des installations et d'une mise à disposition du personnel communal, le Studio Théâtre est autonome et s'acquitte de toutes les charges.

**Monsieur MORIN** regrette que les élus municipaux de la Droite mettent souvent en cause les activités à caractère associatif qui font partie de l'économie sociale et solidaire. Tel est le cas de cette activité culturelle de théâtre qui mérite d'être soutenue.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 contre, **FIXE** le montant de la subvention versée au titre de l'année 2009 à 224 708 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2009.

**PREND** acte de la subvention exceptionnelle attribuée au Studio Théâtre de Stains par délibération du 12 février 2009 (affaire n°5), pour l'ouverture de nouveaux espaces par l'établissement.

**N° 19) Attribution d'une subvention à l'association 'Espérance Sportive de Stains' conformément à la convention cadre de financement conclue entre la commune de Stains et ladite association**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, **FIXE** le montant de la subvention versée au titre de l'année 2009 à 142 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2009.

**N° 20) Attribution d'une subvention à l'association 'Coordination Locale des Opérations Sociales' conformément à la convention cadre de financement conclue entre la commune de Stains et ladite association**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 1 contre, **FIXE** le montant de la subvention versée au titre de l'année 2009 à 258 795 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2009.

**N° 21) Attribution d'une subvention à l'association 'Comité d'Actions Sociales et Culturelles' conformément à la convention cadre de financement conclue entre la commune de Stains et ladite association**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** précise que le Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour le personnel communal.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour, **FIXE** le montant de la subvention versée au titre de l'année 2009 à 170 080 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2009.

**N° 22) Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association 'Comité de la Maison du Quartier du Maroc'**

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin),

**APPROUVE** la convention, ci-annexée, de mise à disposition de locaux au profit de l'Association « Comité de la Maison du Quartier du Maroc ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**DIT** que la présente mise à disposition est subordonnée à la présentation annuelle d'un bilan d'activité et d'un bilan financier.

**N° 23) Contrat régional - réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du gymnase Léo Lagrange**

Affaire retirée de l'ordre du jour

**N° 24) Mise en place du passeport biométrique - convention avec l'Etat relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement**

Rapporteur. : Monsieur VIGNERON

**Monsieur TRESKOW** souhaite obtenir des explications sur l'article 6 de la convention et notamment sur la « tacite reconduction ».

**Monsieur le Maire** précise que le Conseil Municipal ne sera pas amené, chaque année, à se prononcer pour le renouvellement de la convention (sauf si ce dernier souhaite la dénoncer).

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** la convention avec l'Etat relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**N° 25) Marché public relatif à l'achat de fournitures scolaires**

Rapporteur. : Monsieur LE NAOUR

**Monsieur MORIN** se réjouit de l'intégration du développement durable dans les Commissions d'Appel d'Offres. Par ailleurs, il faudrait désormais parler de « l'offre économiquement et écologiquement la plus avantageuse ».

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** les termes de l'acte d'engagement et du bordereau de prix unitaire signés par la société NLU (Nouvelle Librairie Universitaire), sise ZA des Macherins, rue de Rome, 89470 MONETEAU, pour un montant estimatif annuel de 90 000 euros HT, pour le marché public relatif à l'achat de fournitures scolaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché pour une durée d'un an. Ledit marché est renouvelable deux fois, pour une durée d'un an, sans que la durée totale du marché n'excède trois ans.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 26) Avenant n° 2 au marché public relatif à l'achat de mobilier scolaire**

Rapporteur. : Monsieur LE NAOUR

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché public relatif à l'achat de mobilier scolaire conclu avec l'entreprise MBS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Dit** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant

**N° 27) Marché public relatif à l'impression du journal municipal hebdomadaire et de diverses publications**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**Monsieur Julien LE GLOU** évoque la question de la distribution du journal municipal « 7 jours à Stains ». De nombreux Stanois ont interpellé les élus sur le fait qu'ils ne le reçoivent pas dans leur boîte aux lettres.

**Monsieur le Maire** confirme qu'il s'agit d'un vrai problème qui a des causes diverses : la précarité du personnel employé par la société de distribution, l'impossibilité de pénétrer dans les résidences clôturées. La distribution du « 7 jours à Stains » a lieu le vendredi (et au plus tard le samedi matin si l'absence du journal dans la boîte aux lettres est signalée).

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** les termes de l'acte d'engagement et du bordereau de prix unitaire signés par la société RIVET PRESSE EDITION, pour un montant estimatif annuel de 178 506 euros HT, pour le marché public relatif à l'impression du journal municipal hebdomadaire et de diverses publications.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché pour une durée d'un an. Ledit marché est renouvelable trois fois, sans que toutefois, sa durée n'excède quatre ans.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 28) Marché public relatif à l'extension du réseau Voix / Données Haut Débit pour la ville de Stains**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**APPROUVE** l'acte d'engagement signé par la société FORCLUM Ile-de-France, sise 104 avenue Georges Clémenceau, 94 366 BRY SUR MARNE, pour un montant estimatif de 150 000 euros HT pour le marché public relatif à l'extension du réseau Voix / Données Haut Débit pour la ville de Stains.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché à bons de commande pour une durée qui se confond avec la durée totale des travaux.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués, ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 29 ) Marché public relatif à l'aménagement de deux nouveaux carrés de sépulture dans le cimetière de Stains, lot 1**

Lot déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du 24 mars 2009.

**N° 30) Marché public relatif à l'aménagement de deux nouveaux carrés de sépulture dans le cimetière de Stains, lot 2**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, **APPROUVE** l'acte d'engagement signé par la société PLAINÉ ENVIRONNEMENT pour un montant total de 34 758.55 euros TTC pour le marché public relatif à l'aménagement de deux nouveaux carrés de sépultures dans le cimetière de Stains, LOT n°2 : Plantations. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché public. **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués, ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 31) Revalorisation de l'indemnité de logement due aux instituteurs**

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour, **DECIDE** que le montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs s'élève à 229,25 euros mensuels pour 2008. **DIT** que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**N° 32) Surveillance des opérations funéraires - montant des vacations de police**

Rapporteur. : Monsieur VIGNERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour, **EMET** un avis favorable à l'augmentation du montant unitaire des vacations funéraires à 20 euros.

**N° 33) Proposition de motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPAREC des subventions apportées aux villes adhérentes par le Syndicat en matière d'Eclairage Public**

Rapporteur. : Madame TESSIER KERGOSIEN

**Monsieur le Maire** rappelle que l'enjeu financier est important.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 38 voix pour, **SOULIGNE** l'importance qu'il attache à l'éclairage public, service public communal de proximité et facteur de sécurité des personnes et de la circulation et élément de la qualité des espaces publics urbains ; **CONSTATE** que la position prise par ERDF aboutirait, si elle était confirmée, à priver la commune d'une ressource importante pour le financement des travaux d'investissement de l'éclairage public qui ne serait, de surcroît, compensée par aucune autre ressource ;

**APPORTE** son soutien au refus du SIPPAREC de toute modification unilatérale de la convention de partenariat et exige le respect des clauses contractuelles décidées d'un commun accord et qui ne peuvent être modifiées que par l'accord des parties ;  
**S'ASSOCIE** à la motion adoptée par le comité syndical du SIPPAREC le 18 décembre 2008 ;  
**DEMANDE** à EDF/ERDF de prendre en compte le fait que les critères d'éligibilité des travaux d'éclairage public financés par le SIPPAREC intègrent les exigences de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique et de développement durable et qu'en ce sens, les travaux d'éclairage public contribuent à réduire les coûts de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité ;  
**DÉCIDE** d'adresser la présente délibération au Président d'EDF et au Président du Directoire d'ERDF et d'en informer la Présidente du SIPPAREC.

**Monsieur le Maire** annonce la décharge de fonction de Monsieur Franc HENRY, Directeur Général Adjoint en charge du pôle « Patrimoine/Cadre de Vie/Logistique » de la commune. Cette décharge prendra effet à l'issue d'un délai de trois mois à compter de cette communication au Conseil Municipal (soit le 26 juin 2009). Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il prendra un arrêté de cessation de détachement à la suite de cette communication au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures et vingt-cinq minutes.

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude FLEURY



Le Maire

Michel BEAUMALE

